



Association nationale  
des retraités fédéraux      National Association  
of Federal Retirees

### CANTONS DE L'EST

## Compte rendu de l'assemblée générale annuelle du 19 novembre 2020 Tenue virtuellement par ZOOM à 10:15 a.m.

### 1- Mot de bienvenue.

L'animateur Gérard Brochu souhaite la bienvenue aux participants et explique les modalités pour le déroulement de la réunion. Chacun a reçu au cours des jours précédents tous les documents nécessaires pour la réunion.

### 2- Présence et quorum

Après avoir noté les présences, on constate que 26 membres en règles sont branchés et qu'on a le quorum nécessaire en vertu de nos règlements pour tenir notre assemblée annuelle.

### 3- Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Gérard Brochu explique que l'ordre du jour est conforme à ce qui a été expédié aux membres à l'exception du point 7 (élections) qui a été placé en dernier. L'agenda proposé est donc accepté par les membres sur proposition de Jean-Marc Blais secondée par Roger Fortier.

### 4- Lecture et adoption des minutes de la dernière assemblée annuelle.

Étant donné que chacun a en main une copie des minutes de la dernière assemblée annuelle tenue le 4 avril 2019, on n'en fait pas la lecture. Aucune observation formulée par les participants. Suite au vote des participants, les minutes sont approuvées sur proposition de Jean-Marc Blais secondée par Roger Fortier.

### 5- Résumé des activités du comité de direction pour l'année 2019.

L'animateur présente à titre informatif un rapport des activités du bureau de direction de la section pour l'année 2019. En résumé ce rapport couvre les principales activités du conseil d'administration de la section. Le sujet est ouvert pour discussion ou commentaires. Pas de commentaires des participants.

### 6- Présentation des états financiers 2019 et du budget d'opération 2020.

Les états financiers révisés de l'exercice financier terminé au 31 décembre 2019 démontrant une perte d'opération de 1219.43\$ ont été distribués préalablement à la

réunion. L'animateur en explique les grandes lignes et répond aux questions des membres présents qui portent sur la composition des comptes recevables au 31 décembre ainsi que sur les fonds propres réservés présentés aux états. Ces états financiers ont été revus par Marcel Vaillancourt, le réviseur mandaté lors de la dernière assemblée annuelle de la section.

Le budget prévisionnel pour l'année 2019 a également été distribué et expliqué aux participants. Ce budget fait état d'un surplus d'opération prévu de 3427.37 \$ principalement dû aux activités qui ne seront pas tenues en raison de la pandémie. Lors de la période de question, un participant suggère que nous adoptions pour le budget prévisionnel, les mêmes postes de revenus et dépenses que ceux qui figurent aux états financiers et que le budget soit présenté comme une colonne additionnelle aux états financiers. La suggestion est retenue pour l'an prochain. Suite au vote majoritaire des participants, le budget est approuvé sur proposition de Jean-Marc Blais secondée par Roger Fortier.

#### 6- Nomination d'un réviseur externe pour l'année 2020.

La candidature de M. Jean-Claude Lavoie est proposée par Jean-Marc Blais et secondée par Roger Fortier. N'ayant pas reçu d'autres candidatures, les membres se sont prononcés en faveur de la nomination de Jean-Claude à titre de réviseur externe de nos états financiers 2020.

#### 7- Résolution prévoyant la modification de nos règlements généraux.

Le texte d'une résolution adoptée par le conseil de la section durant l'année 2019 prévoyant des modifications à l'article 9.6 et 9.7 de nos règlements est soumis aux membres en vue de sa ratification par l'assemblée annuelle (copie de la résolution est jointe aux minutes). Le but de ces modifications est d'exclure de nos règlements chacun des fonds propres réservés mentionnés précédemment et d'y indiquer plutôt que la section peut créer des fonds propres réservés et d'y préciser comment ils seront créés et administrés. Après avoir fourni des précisions et répondu aux questions, la résolution est soumise au vote sur proposition de Jean-Marc Blais secondée par Roger Fortier. Les membres présents ont entériné la résolution à l'unanimité.

#### 8- Résolution prévoyant des modifications et des ajouts à nos fonds propres réservés.

Le texte d'une résolution adoptée par le conseil de la section durant l'année 2019 prévoyant des modifications et des ajouts à nos fonds propres réservés est soumis aux membres en vue de sa ratification par l'assemblée annuelle (copie de la résolution est jointe aux minutes).

Cette résolution comprend 2 volets visant à:

- modifier notre fonds propre réservé pour la défense des intérêts pour en réduire le solde actuel de 6085.54\$ à 2000.00 \$ et préciser que ce fonds devra servir dorénavant pour des activités spéciales de défense des intérêts au niveau local.

- Créer un fonds propre réservé pour formation au montant de 4000. \$. Ce fonds devra être utilisé pour des activités de formation particulières autres que la formation régulière des membres du conseil. Le montant maximum que le conseil peut retirer du fonds est fixé à 50% des avoirs du fonds.

Après avoir fourni des précisions et répondu aux questions, la résolution est soumise au vote sur proposition de Jean-Marc Blais secondée par Roger Fortier. Les membres présents ont entériné la résolution à l'unanimité.

#### 9- Élection des membres du conseil d'administration.

Les mandats de trois postes d'administrateurs sont venus à échéance et ces postes doivent être comblés. Constance Martel, présidente du comité de mise en candidature, agit à titre de présidente d'élection.


Mme Martel mentionne qu'elle a reçu trois candidatures conformes préalablement à la réunion. Les candidatures reçues sont celles de Jean Saint-Pierre, Gérard Brochu et Luc Carrière.


Étant donné qu'elle n'a pas en main d'autres candidatures et que les candidats ont accepté leur mise en candidature, Mme Martel déclare les candidats élus pour combler les 3 postes devenus vacants.

#### 10- Levée de l'assemblée

N'ayant pas d'autres sujets à l'ordre du jour, l'assemblée est levée sur proposition de Jean-Marc Blais.

Copie certifiée conforme par :

  
Gérard Brochu  
Président

  
Luc Carrière  
Vice-président

Voir en annexe

- Résolution modifiant les règlements généraux.
- Résolution visant une modification et un ajout à nos fonds propres réservés.

## Annexe 1

**Lors d'une réunion du conseil d'administration de la section des Cantons-de-l'Est tenue le 18 octobre 2019 la résolution suivante a été présentée et approuvée par les membres du conseil.**

Suite à l'étude du projet de modification des règlements administratifs de la section, Il est résolu de modifier l'article 9.6 dudit règlement comme suit :

### 9.6 Fonds de réserve affectée

La section peut établir et maintenir un ou des fonds de réserve, appelé *Fonds de réserve affectée*, dont les retraits peuvent servir uniquement aux fins spécifiques mentionnées dans la résolution prévoyant la création de chacun.

9.6.1 Toute résolution prévoyant la création d'un *Fonds de réserve affectée* doit indiquer les fins spécifiques pour lesquelles le fonds est créé, la somme maximale que le fonds peut détenir ainsi que le montant que le conseil de section est autorisé à retirer du fonds sans autre approbation. Une telle résolution doit obtenir une majorité des votes (50% +1) lors d'une assemblée annuelle, extraordinaire ou générale de section ayant été dûment convoquée. La notice d'une telle assemblée devra inclure une mention à l'effet qu'un vote sur un fonds de réserve est inclus à l'ordre du jour.

9.6.2 Les retraits d'un fonds effectués par le conseil de section en sus de la limite préétablie doivent être autorisés au cours d'une assemblée annuelle, extraordinaire ou générale de section par une proposition qui doit obtenir une majorité des votes (50 % + 1).

**Note :** Le texte antérieur du paragraphe 9.7 n'a plus sa raison d'être et les paragraphes 9.8 et 9.9 antérieurs sont renumérotés 9.7 et 9.8 sans autres modifications.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des membres du conseil de la section et devra être ratifiée par les membres lors de la prochaine AAM en avril 2020.

---

## Résolution du conseil d'administration de la Section des Cantons-de-l'Est de l'ANRF.

Lors de la réunion du CA du 28 novembre 2019, la résolution suivante a été approuvée par les membres du conseil de la section :

1. Que la somme maximale du *fonds de réserve d'urgence pour la défense des prestations* soit réduite à 2000 \$. Ce fonds devra principalement servir à des activités spéciales de défense des intérêts locaux. Le montant maximum que le conseil est autorisé à retirer du fonds est de 50% des avoirs du fonds.
2. Qu'un *fonds de réserve pour formation* soit établi et que la somme maximale que le fonds pourra détenir soit fixée à 4 000 \$. Ce fonds devra être utilisé pour des activités de formation particulières autres que la formation régulière des membres du conseil.

Ex : Ce fonds pourrait entre autre être utilisé pour permettre à un membre du conseil d'assister à l'AAM nationale dans un but de promouvoir la relève.

Le montant maximum que le conseil est autorisé à retirer du fonds est de 50% des avoirs du fonds.

Cette résolution devra être entérinée par les membres de la section à la prochaine assemblée annuelle en avril 2020.